

Fiche pratique ODYSSEE

Candidater de nouveau sur un poste alors que vous avez supprimé la candidature

Pour candidater sur un poste, reportez-vous à la [fiche pratique ODYSSEE – Candidater sur un poste](#).

1. Modifier votre candidature

Vous pouvez modifier votre candidature jusqu'à la date limite indiquée sur l'offre de poste (attention à ne pas dépasser 16 h, heure de Paris). A cette date, votre candidature sera automatiquement validée définitivement.

2. Je me suis trompé(e) de type de candidature : je la modifie !

Dans le cas où vous vous êtes trompée dans le type de candidature, **il est préférable de modifier la candidature et ne pas la supprimer.**

3. Je suis allé(e) trop vite, j'ai supprimé ma candidature...

Si vous avez malgré tout supprimé votre candidature, vous ne pourrez pas la recréer directement.



Pas de panique, voici la solution !

Vous devez de nouveau compléter l'éligibilité en choisissant un autre type de candidature pour remettre à zéro la candidature.

Pour cela, il convient de :

- 1) Revenir sur la candidature supprimée puis cliquer sur le bouton « Revoir l'éligibilité » (en haut à gauche) ;
- 2) Une fois la page « Vérification de l'éligibilité », modifier le type de recrutement (par exemple si vous aviez choisi le type « Concours » modifiez le pour le type « Détachement »), puis cliquer sur suivant ;
- 3) Ensuite, à partir de la page « Vérification d'éligibilité » cliquez de nouveau sur le bouton « Modifier », puis sur la page « Vérification d'éligibilité » sélectionnez cette fois-ci le type de recrutement qui correspond à votre situation ;
- 4) Après cette action, la page « Vérification d'éligibilité s'affiche ». A partir de cette page sélectionnez les conditions indispensables correspondant à votre situation puis cliquer sur valider.

Après cette dernière action, vous devriez avoir accès au bouton « Postuler à l'offre de poste » et vous pourrez suivre la procédure indiquée dans la [fiche pratique ODYSSEE – Candidater sur un poste](#).